

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018
Compte-Rendu Sommaire

Convocation en date du 12/03/2018

Le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 22 mars 2018, à 17 H, sous la présidence de Monsieur Loïc MAHE, Maire.

Etaients présents : Mrs. MAHE, LE BRIAND, TILLY, MENGUY, HAMON, GICQUEL, PARANTHOEN, BERTHOU, Mmes CORLOUËR (arrivée à la question n°2), AMBERT, LE PARLOUËR, BOURGES, L'HOSTIS, MORVAN.

Absents excusés : Mr LE GALL procuration à Mr TILLY
Mme BROUDIC procuration à Mme BOURGÈS
Mr LEON procuration Mr LE BRIAND

Secrétaire : Mr LE BRIAND **Assistaient :** Mr LE JUNTER, Secrétaire Général
Mr TASSETDidier, Receveur Municipal

1. SUBVENTIONS 2018

L'assemblée à l'unanimité vote les subventions suivantes pour l'année 2018 :

	Désignation de l'Association ou de l'organisme	Montant
DOMAINE CULTUREL ET TOURISTIQUE		
1	Les Amis de la Bibliothèque	2 800,00 €
2	Atelier Créatif de la Presqu'île (21 membres)	500,00 €
3	Cercle d'histoire et d'archéologie de la presqu'île	150,00 €
		3 450,00 €
DOMAINE SPORTIF		
4	Association Sportive Pleubian-Pleumeur (enfants de pleubian)	4 200,00 €
5	Gym club Pleubian (68 licenciés)	1 000,00 €
6	Société de Chasse de Pleubian (+ feu d'artifice 3 300 €)	270,00 €
7	Piégeurs des côtes d'armor	300,00 €
8	Cyclos optimists PLEUBIAN (34 licenciés)	renonce
9	La roue libre pleubiannaise (33 licenciés)	300,00 €
10	Goëlo judo PAIMPOL (3 enfants x 15 €)	45,00 €
11	Cirque en flotte (1 enfant)	15,00 €
12	Les volants de la presqu'île (18 licenciés enfants)	270,00 €
13	Les coureurs du talbert	300,00 €
14	Temps danse (33 enfants)	495,00 €
15	Club trégorrois handisport (Lannion)	150,00 €
16	randonneurs de la presqu'île (63 adhérents)	300,00 €
17	Tennis club de Tréguier (3 enfants)	45,00 €
18	PAIMPOL Handball (2 enfants)	30,00 €
19	Pays de PAIMPOL Athlétisme (5 enfants)	75,00 €
20	LANNION Judo club du trégor (3 enfants)	45,00 €
21	Les Archers de la presqu'île	300,00 €
22	La pointe de la presqu'île	60,00 €
		8 200,00 €
DOMAINE MEDICAL ET SOCIAL		
23	Club du Talbert (86 adhérents)	1 200,00 €
24	Amicale des donneurs de sang bénévoles de la Presqu'île (membres et donneurs)	355,00 €
25	ADOT 22 dons d'organes	80,00 €
26	Association Nationale pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)	50,00 €
27	Association des Paralysés de France Délégation 22	50,00 €
28	Association Ty Ma Zud Coz	50,00 €
29	leucémie espoir	50,00 €
30	Visiteurs de malades VMEH PAIMPOL	50,00 €
31	Visiteurs de malades VMEH TREGUIER	50,00 €
32	LES RESTOS DU CŒUR -Comité des Côtes d'Armor	310,00 €
33	AFM	50,00 €
		2 295,00 €

DOMAINE MARITIME		
34	Société Nationale de sauvetage en Mer « Station Pleubian »	630,00 €
35	Asso. Nord Bretagne Pensionnés de la Marine March., de la pêche - Pleubian (269 adhérents)	155,00 €
36	SNSM Station Loguivy (2691 habitants)	205,00 €
37	Pêcheurs Plaisanciers Bassiers de la Presqu'île (exceptionnel)	2 500,00 €
		3 490,00 €
DOMAINE MILITAIRE		
38	UFAC – Section – PLEUBIAN-LANMODEZ (50 adhérents)	155,00 €
39	Amicale des cols bleus de la presqu'île (67 adhérents)	155,00 €
40	Amicale des Médailleurs Militaires de la presqu'île (38 adhérents)	155,00 €
41	Officiers mariniers du canton de LEZARDRIEUX (adhérents)	155,00 €
42	ANACR comité de TREGUIER (55 adhérents)	155,00 €
43	FNACA (94 adhérents)	155,00 €
44	Amicale du mémorial américain (17 adhérents)	
		930,00 €
DOMAINE PERI-SCOLAIRE		
45	Amicale laïque – projet pédagogique (12 €/enfants - 64 élèves)	768,00 €
46	OGEC – projet pédagogique (12 €/enfants – 56 élèves)	672,00 €
47	Amicale laïque (17 € / 52 élèves de PLEUBIAN) Activités Péri-Scolaires	884,00 €
48	OGEC Saint-Georges (17€ élève de Pleubian * 40 élèves) Activités périscolaires	680,00 €
49	Lire et faire lire	250,00 €
50	Chambre des métiers 22 (5 pleubiannais)	75,00 €
51	Batiment CFA Côtes d'Armor (3 apprentis)	45,00 €
52	FSE Chombart de Lauwe (5 élèves)	75,00 €
		3 449,00 €
DIVERS		
53	Association des Maires de France – Section 22	860,59 €
54	Association national des Elus du Littoral (0,185 €/hab)	483,00 €
55	Eau et Rivières de Bretagne (A.P.P.S.B.)	20,00 €
56	Comité des Œuvres Sociales Personnel Communal	1 668,00 €
57	C.N.A.S.	5 330,00 €
58	Tud Ar Vro – FLPA PLEUBIAN	800,00 €
59	Fourchette et pinceau (19 adhérents)	300,00 €
60	Amicale des pompiers de PLEUBIAN (feu d'artifice 3 300 €)	
61	TIWIZI 22 (32 adhérents)	150,00 €
62	La Madeleine	300,00 €
63	Association des Ports de Plaisance de Bretagne	184,00 €
		10 095,59 €

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017: COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

L'assemblée municipale à l'unanimité a approuvé le compte administratif 2017 de la commune et des budgets annexes, arrêté ainsi qu'il suit :

- **Commune :**

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	1 931 852.12	1 808 117.09
RECETTES	2 548 108.57	1 496 824.97

- **Assainissement :**

	Section d'exploitation	Section d'Investissement
DEPENSES	137 861.67	467 246.73
RECETTES	307 839.93	250 663.04

- **Mouillages groupés :**

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	118 478.28	14 102.75
RECETTES	32 905.00	43 140.34

- **Résidence de la Plage :**

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	301 598.09	397 297.48
RECETTES	326 571.31	298 089.79

3. COMPTE DE GESTION 2017

Considérant l'identité des écritures avec les comptes du receveur municipal, l'assemblée à l'unanimité adopte le compte de gestion 2017.

4. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

L'assemblée à l'unanimité décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 ainsi qu'il suit :

- **Commune :**

Considérant l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2017 de 616 256.45 €, une somme équivalente est affectée en investissement à l'article 1068 du budget primitif 2018.

5. VOTE DES TAUX 2018 DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Sur proposition du maire, le conseil municipal à l'unanimité décide le maintien des taux des taxes, au même niveau que ceux votés en 2017.

NATURE DES TAXES	Bases d'imposition notifiées	Taux votés	Produits
Taxe d'habitation	3 561 000	12.92	460 081
Taxe foncière bâtie	2 584 000	16.56	427 910
Taxe foncière non bâtie	123 000	63.71	78 363
		TOTAL	966 354

6. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

L'assemblée municipale à l'unanimité a adopté le budget primitif 2018 de la commune et des budgets annexes, qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

- **Commune :**

Section de fonctionnement	Section d'investissement
2 545 000.00	2 400 000.00

- **Mouillages groupés :**

Section de fonctionnement	Section d'investissement
112 000.00	35 500.00

- **Lotissement Résidence de la Plage (H.T.) :**

Section de fonctionnement	Section d'investissement (dépenses)
241 181.11	383 415.38

- **Lotissement de l'Armor (H.T.) :**

Le budget « Lotissement de l'Armor » est un budget annexe soumis au régime réel normal de TVA avec une périodicité trimestrielle.

Section de fonctionnement	Section d'investissement
450 000.00	540 000.00

7. EMPRUNT AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT A L'ARMOR

L'assemblée autorise le Maire à souscrire un emprunt de 500 000 €, remboursable en 5 ou 7 ans, à taux fixe ou variable indexé sur l'EURIBOR, pour le financement de l'aménagement d'un lotissement rue des Prés. Trois établissements bancaires seront consultés.

8. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES TERRASSES ET ÉTALAGES

Afin de se mettre en conformité avec la législation, à compter du 1^{er} juillet 2018, est instituée une redevance de 1 € / m² / trimestre pour l'occupation du domaine public communal par les terrasses et étalages.

9. CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2016/2020

Le contrat de territoire conclu entre le DEPARTEMENT, la CCPL et les communes de la Presqu'île prévoyait l'attribution d'une aide financière de 1 258 626 € du conseil départemental pour la période 2016/2020.

Une somme de 150 401 € revenait à la commune de Pleubian, laquelle était affectée en totalité au projet d'espace marin de bien-être.

Le contrat prévoyant une classe de revoyure à mi-parcours, compte-tenu du report du projet d'espace marin de bien-être, LTC propose une réaffectation de la somme vers les projets communaux suivants :

- Rénovation / extension Station SNSM 60 000 €
- Rénovation sanitaire école 30 401 €
- Viabilisation lotissement HLM rue de Kermagen 60 000 €

L'assemblée à l'unanimité valide cette proposition.

10. VENTE ANCIENS MATERIELS

L'Assemblée à l'unanimité décide la vente des matériels suivants :

- Ancien tracto pelle JCB de 2008, hors d'usage, pour un montant de 7 500 €
- Remorque agricole de marque ROLLAND, acquise en 2006, pour un montant de 750€.

11. AMENAGEMENT INTERIEUR BATIMENT ANCIEN FOYER-LOGEMENTS – ETUDE ET MAITRISE D'ŒUVRE

L'assemblée décide de confier au cabinet d'architecture HOUSSAIS de la ROCHE-DERRIEN l'étude de faisabilité technique et programmatique de restructuration de l'ancien foyer-logements (bâtiment en pierre), pour un montant d'honoraires de 4 830.00 € HT.

Un contrat de maîtrise d'œuvre sera conclu dans un second temps.

12. ENQUETE PUBLIQUE CULTURES MARINES N°01/2018

Une enquête publique se déroule du 13/03 au 27/03/2018.

6 demandes concernent la commune :

- CEVA - changement de technique de cultures
- BOSSUET Benoît - création d'une surface de 260 ares
- création d'une surface de 115 ares
- LE BOT Benoît - création d'une surface de 6 743 m²
- LUCAS OLLIVIER - agrandissement d'une surface de 30 ares
- renouvellement d'une surface de 22.46 ares

L'assemblée émet un avis favorable sous réserve du respect du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du TREGOR-GOELO et de la future zone d'intervention foncière du Conservatoire du Littoral.

13. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE ET D'AMENAGEMENT PUBLIC DU TREGOR

L'assemblée décide de passer une convention avec le SIVAP du TREGOR, pour une année, reconductible jusqu'à la dissolution du syndicat et son intégration à LTC.

Cette convention permettra à la commune de bénéficier des prestations de voirie de la structure, sans y être membre.

14. MISE EN LUMIERE DU MANOIR DU LAUNAY

Le Syndicat Départemental d'Energie a fait une proposition pour la mise en lumière du Manoir et du puits dans la cour du Launay.

4 projecteurs seraient installés en hauteur en lieu et place des lampes encastrées dans le sol.

Le coût est de 5 000 €, avec une participation communale à hauteur de 60 % (3 000 €).

L'assemblée valide le projet.

15. CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – LOT 1 DEMOLITIONS / VRD - AVENANT

L'assemblée autorise le Maire à signer un avenant avec l'entreprise ARMOR TP, d'un montant de 6 015.00 € HT, correspondant à des travaux supplémentaires lors des terrassements du parking.

La plateforme de l'ancien hangar, qui devait initialement être conservée, a dû pour des raisons de résistance être enlevée.

16. CESSION D'UN DELAISSE A PORT BENI

Le conseil municipal avait validé le 29/11/2013, la vente d'un délaissé, constituant une petite enclave dans la propriété de Mr MICHALSKI et Mme SORIA.

Une surface de 16 m² sera cédée, les frais étant à la charge des acquéreurs.

Le Centre départemental de Gestion 22 est chargé de la rédaction de l'acte administratif.

17. REGULARISATION EMPRUNT

L'assemblée autorise le trésorier à procéder à la régularisation d'un emprunt, pour un montant de 4 375 €, afin de se mettre en conformité avec le tableau d'amortissement définitif.